

tion de deux vice-présidents au lieu d'un, de prévoir la création d'une section d'appel du Conseil et d'apporter en outre certains changements relatifs à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Nicholson, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-186, Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le divorce.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure concernant le divorce, les causes de divorce, la compétence des tribunaux ainsi que la nomination de certaines personnes compétentes pour siéger et agir à titre de juges, leur rémunération lorsqu'elles remplissent ces fonctions et certaines autres dispositions relatives à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-187, Loi sur le divorce, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-19, Loi concernant la frontière entre la province de la Colombie-Britannique et les territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

M. Pepin, appuyé par M. Trudeau, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. McNulty, il est ordonné,—Que le nom de M. Olson soit substitué à celui de M. McWilliam sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.